

PROSPECTUS

LA

Compagnie Canadienne

DES

METAUX

Capital.....\$200,000.00
Montant des Parts.....\$100.00

Directeurs Provisaires
CHAS. H. LETOURNEUX, Ecr., Président ;
HILAIRE BELIVEAU, Ecr., Vice-Président.
Directeurs
J. T. LETOURNEUX, Ecr. ;
CHAS. NELSON, Ecr. ;
VITAL GRENIER, Ecr. ;
ONEZIME DEBLOIS, Ecr.

Cette Compagnie a été incorporée par un acte du Parlement fédéral, passé durant sa dernière session. Son objet est, clause 11^e de fonder et "d'établir des maisons de commerce dans toutes les parties de la Puissance du Canada, pour l'importation, l'exportation et la vente en général des métaux et de tous autres articles se rattachant généralement à cette branche de commerce."

Elle pourra aussi s'amalgamer (clause XIII) avec la compagnie d'acier du Canada ou avec toute autre compagnie formée dans le but de fabriquer et de façonner les métaux et les minerais en général.

Le capital est fixé à \$200,000 (susceptible d'être porté à \$300,000) divisé en 2,000 parts de \$100. Elle entrera en opérations dès que \$50,000 auront été versées. La balance du capital ne deviendra exigible que dans le cas où "à la suite de pertes ou autrement, le capital et l'actif disponibles de la compagnie, en sus et au-delà de tous ses engagements et obligations serait réduit au-dessous de la dite somme de \$50,000" et les versements ne devront pas dépasser le montant nécessaire pour atteindre cette valeur de \$50,000 (clause XIème).

Déjà les promoteurs de cette compagnie, qui tous emploient le fer soit comme matière première, soit comme article de commerce, ont souscrit \$25,000 au fonds capital. Ce fait seul doit donner au public la plus entière confiance.

Il ne faut pas s'étonner de cet empressement. Le champ ouvert à cette compagnie est très vaste et sa carrière ne pourra manquer d'être heureuse. Les métaux constituent l'un des principaux objets de notre commerce intérieur et extérieur. Ces importations de fer, d'acier, etc dépassent \$9,000,000 annuellement et nul doute qu'elles ne reçoivent une nouvelle impulsion des grands chemins de fer et travaux publics qui sont projetés en si grand nombre.

Ce commerce est très profitable, et les actionnaires peuvent compter sur 12 à 15 p 100 de profits, tous frais payés. Ceux qui connaissent le commerce de ferronnerie savent que cette évaluation est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

C'est cette conviction qui a engagé les promoteurs à constituer une compagnie puissante qui pourra jusqu'à un certain point contrôler le marché et contribuer au développement des ressources du pays.

Les directeurs nommés dans l'Acte sont tous engagés dans le commerce de ferronnerie où ils jouissent de la position la plus honorable et ils offrent au public les garanties les plus sérieuses de capacité, d'intégrité et d'entente des affaires.

Les conditions de la souscription sont 1 p. 100 en souscrivant ; 10 p. 100 après l'organisation de la Société, et 10 p. 100 de trois mois en trois mois jusqu'à ce que \$50,000 soient versés.

BANQUIER : LA BANQUE DU PEUPLE
COURTIERS : MORIN & CIE.

Les Livres sont ouverts et l'on peut souscrire en s'adressant à M. MORIN & CIE., No. 1, rue St. Nicolas, Montréal.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 24 JUILLET 1873.

Compagnie canadienne des métaux.

Nous expédions aujourd'hui à tous nos abonnés une copie du prospectus de la compagnie canadienne des métaux, dans l'espérance que chacun d'eux se fera un devoir de souscrire au moins une, sinon plusieurs parts. Au bas du prospectus se trouve un blanc d'ordre imprimé que l'on voudra bien remplir et nous renvoyer immédiatement. Notre intention est de voir tout le capital souscrit par les marchands canadiens, tant de la campagne que de la ville. Ils y trouveront un double avantage dans leurs achats et dans les profits qu'ils retireront de ce placement.

La compagnie actuelle est organisée dans les meilleures conditions de succès. Ses promoteurs sont des hommes d'affaires qui ont acquis un nom des plus honorables et qui tous sont engagés dans le commerce de ferronneries. Ils y ont engagé des capitaux considérables, ayant déjà souscrit \$25,000 avant la demande de leur acte d'incorporation. On conçoit qu'ils ne sont pas entrés dans une entreprise de ce genre avant d'avoir bien calculé toutes les chances et constaté que les perspectives de succès étaient certaines.

L'acte d'incorporation offre d'ailleurs toutes les garanties possibles. Le capital est fixé à \$200,000 ; mais les directeurs ne peuvent faire payer aux actionnaires plus de 25 p 100 de leur souscription—c'est-à-dire \$50,000—à moins que des pertes considérables aient fait disparaître non-seulement les profits, mais encore une partie du capital. Dans ce cas les directeurs seront obligés de réunir les actionnaires qui pourront porter remède à tout ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans l'administration.

Et comme les directeurs seront nommés par les actionnaires, qu'ils ne pourront être élus à ce poste à moins d'avoir soucrit vingt parts et payé tous leurs versements, il est clair qu'ils auront tout intérêt à bien gérer les affaires et à ne pas exposer leurs capitaux. En sorte que la charte de la compagnie offre aux souscripteurs toutes les garanties de sécurité qui peuvent être raisonnablement exigées.

Presque tous les marchands de la campagne vendent plus ou moins de ferronneries, et le fait de souscrire une ou plusieurs parts contribuera à fonder leur crédit dans cette maison et à leur faire obtenir des conditions plus avantageuses. Cela seul suffirait à justifier n'importe quel commer-

cant à donner son concours à l'entreprise actuelle.

Mais ce n'est pas tout. Outre le profit indirect qui résultera de la position d'actionnaire, il y a encore les profits directs et immédiats qui résulteront des transactions de la compagnie.

En les plaçant à 12 1/2 ou 15 p. 100 du capital, les directeurs ont voulu choisir le taux le plus bas possible, afin d'éviter toute déception, préférant faire aux actionnaires une surprise agréable qu'autrement au bout de l'année. C'est le minimum des profits qu'ils ont évalué. Il n'y a pas une branche d'affaires qui soit plus prospère que le commerce des métaux, et cette prospérité ne peut qu'augmenter à mesure que les entreprises publiques se développent et que le réseau des chemins de fer prend de l'extension.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé de donner à l'entreprise actuelle tout notre appui et que nous engageons les abonnés du *Négociant Canadien* à lui donner aussi leur concours.

Les récoltes de 1873.

Après avoir dépouillé les principaux journaux des Etats-Unis, nous croyons pouvoir résumer de la manière suivante l'état présent des récoltes :

Dans le Maine, le foin qui forme la principale récolte, atteindra probablement la moyenne du rendement. Le New-Hampshire souffre de la sécheresse, et la perspective, à l'heure qu'il est, n'est pas très brillante. Le Massachusetts et le Connecticut ont besoin de pluie, mais là où l'humidité ne fait pas défaut, maïs, céréales et herbes viennent assez bien. Le Vermont et le Rhode Island sont les deux seuls Etats de la Nouvelle Angleterre qui promettent de beaux résultats.

Il règne une grande sécheresse dans toute la section du pays qui s'étend de la Nouvelle-Angleterre à la partie occidentale de l'Etat de New York, y compris tout le New Jersey, la partie orientale de la Pennsylvanie et presque tout le Maryland et le Delaware. Les plus belles fermes du pays souffrent beaucoup de cet état de choses. Les légères pluies de la semaine dernière ont fait grand bien à l'herbe dans toute cette région, mais n'ont pas suffi aux terres labourées qui les ont absorbées en un clin d'œil. Le maïs revêt généralement une couleur jaune et malade, c'est fort mauvais signe. Cependant, si la pluie vient à temps, dans l'espace de huit ou dix jours, et si les gelées ne commencent pas trop tôt, on obtiendra les trois quarts d'une récolte.

Les pommes de terre n'ont pas beaucoup souffert et peuvent se passer de pluie pendant plusieurs semaines encore, si l'on maintient le sol dans les conditions nécessaires. L'avoine a besoin d'eau, moins cependant que le maïs. Le blé pousse bien là où les terres sont bonnes et bien préparées, il ne semble pas avoir été du tout affecté par l'absence de pluie. Les pâturages sont épuisés, et la petite quantité d'eau que nous avons eue, il y a une semaine, a seule empêché qu'on n'ait manqué de lait, déjà peu abondant depuis les